



Commune de
Champagne

Election communale – Municipalité du 29 mars 2026 Deuxième tour de scrutin

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral constatant :

- que seule la liste Entente communale, comprenant le nom de deux candidats, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et à son règlement d'application (RLEDP),
- que seuls deux sièges sont à repourvoir,

PROCLAME

Monsieur Marc Moret, né le 21.06.1963, originaire de Martigny(VS), domicilié au chemin du Cotabon 25, **élu tacitement Conseiller municipal pour la législature 2026-2031**

et

Monsieur Vincent Gomez, né le 29.03.1972, originaire de Oberthal (BE), domicilié au chemin de Pécheret Sud 3B, **élu tacitement Conseiller municipal pour la législature 2026-2031**

Au vu de ce qui précède, et en application de l'arrêté de convocation du 22 août 2025 du Conseil d'Etat, le Bureau électoral déclare qu'il n'y aura pas de scrutin populaire pour l'élection de deux Conseillers municipaux le 29 mars 2026.

Champagne, le 10 mars 2026

Le Président :

Pour le Bureau électoral



La secrétaire :